

Dans le dernier numéro de la revue "Fédérer", bulletin d'informations de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, Joël Lequesne, psychologue clinicien, vient de faire paraître un très intéressant article sur la problématique de l'enfance confrontée à la corrida, que nous reproduisons dans son intégralité :

"L'enfant face à la Corrida : quel impact psychologique ?"

Par Joël Lequesne, psychologue clinicien

L'exposition d'enfants à des spectacles violents tels que des mises à mort en public continue à susciter une vive inquiétude chez de nombreux confrères ainsi qu'au sein de la communauté éducative.

Ainsi, après les prises de position de plusieurs spécialistes de l'enfance tels que Hubert Montagner (<http://www.lequotidiendumedecin.fr/information/la-corrida-serait-nefaste-pour-l-enfant>), c'est au tour de l'ONU d'exprimer son opposition à la présence et à la participation d'enfants à des spectacles de corrida, estimant qu'« une telle pratique est contraire à la Déclaration des droits de l'enfant » : <http://www.midilibre.fr/2014/02/11/enfants-a-la-corrida-l-onu-dit-non,820620.php>

Une recommandation dans ce sens a été formulée à destination du Portugal, seul pays membre d'une sélection d'états devant rendre compte cette année devant les instances onusiennes de leur respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Qu'il s'agisse d'une « présence » (enfant assistant au spectacle du supplice et de l'agonie d'un animal) ou d'une « participation » (enfant acteur, c'est-à-dire élève d'une école taurine, et à ce titre, nécessairement conduit à « se faire la main » sur des veaux et des génisses à l'arme blanche), les motifs de préoccupations ne manquent pas, comme le rappelle le Collectif PROTEC (PROTégeons les Enfants des Corridas) dans sa motion « Les moins de seize ans ne doivent plus avoir accès aux corridas espagnoles et portugaises en France ».

Pour l'enfant spectateur de corrida, il est en effet légitime de redouter les conséquences suivantes :

- Des risques traumatiques.

On sait à quel point l'enfant peut se montrer attentif au sort des plus faibles, et empathique à l'égard d'animaux auxquels il s'identifie facilement. Témoin impuissant de la mise à mort d'un autre dont il voit l'innocence, il perçoit en même temps l'absence de compassion et l'exaltation du public ou de ses proches. L'abus émotionnel auquel il est exposé présente alors un risque, celui d'une effraction psychique de ce que Freud a nommé le « pare-excitation ». Simple choc conscient ou véritable traumatisme, l'enfant pourra difficilement s'en ouvrir auprès d'un entourage aficionado réagissant le plus souvent par le déni de la souffrance causée à l'animal, ou par le déni de la gravité de cette souffrance.

- Une accoutumance à la violence.

Emmener des enfants voir un spectacle de corrida les expose inmanquablement à une forme de violence très crue. Une violence réelle, immédiate, flanquée de nombreux symboles mais non symbolisée, et bien différente de celle d'une fiction. En appeler à la tradition, à l'art ou même à la culture, pour rendre cette « initiation » plus acceptable n'en fait pas disparaître pour autant la cruauté inhérente à ce spectacle. C'est ainsi que la corrida a pu être décrite comme une véritable « éducation à la violence », par l'OVEO, l'Observatoire de la Violence Educative Ordinaire (www.oveo.org/index.php?option=com...corrida...).

Nous sommes alors bien loin de la situation de catharsis propre à la représentation théâtrale, dans laquelle les

spectateurs assistent par exemple à une tragédie tout en sachant qu'il s'agit bien d'une pièce jouée, interprétée par des acteurs dont aucun n'est sacrifié, loin aussi des jeux d'enfants où prévaut le « faire semblant », et où les morts peuvent se relever à la fin du spectacle...

- Une fragilisation du sens moral

Si l'enfance est bien aussi le temps de l'apprentissage du sens moral et d'une maturation éthique, quel sens l'enfant peut-il donner au message que lui délivre la corrida ? Alors que la violence du monde moderne lui est présentée comme une attitude répréhensible mais malgré tout explicable, la violence taumachique se révèle non seulement admise mais aussi valorisée, bien que sans utilité (il ne s'agit pas, par exemple, de tuer un animal pour s'en nourrir) et sans autre justification que le simple plaisir de l'homme. Un être sensible, un autre, peut donc être sacrifié en toute légitimité dès lors qu'il devient source de jouissance... Cette dimension sacrificielle du spectacle qui renvoie naturellement aux jeux du cirque de l'antiquité n'est pas sans rappeler, à un moindre degré, d'autres pratiques violentes plus ou moins ritualisées de notre monde contemporain. C'est notamment le cas du « happy slapping » au cours duquel la personne dont l'agression physique est filmée à l'aide d'un téléphone se trouve placée dans un rôle de bouc émissaire, alors que ses tourmenteurs semblent en effet en ressentir quelque chose de « joyeux ».

Dans le cas de la corrida, l'enfant n'est pas nécessairement dupe de ce qui lui est présenté comme un affrontement loyal entre l'homme et la bête et il est bien souvent à même d'en percevoir le caractère radicalement inégal, même s'il ignore le stress, la « préparation » et l'affaiblissement du taureau avant son arrivée dans l'arène. L'animal présent est visiblement contraint d'être là et - tout comme l'enfant - n'a rien demandé. N'est-ce d'ailleurs pas aussi le rôle du torero que de faire n'est autre que sa victime désignée ? Comme si l'animal était en quelque sorte partie prenante, censé vouloir « jouer le jeu », en redemander et finalement, y « trouver son compte »...

Rechercher une limite à cette violence en se tournant vers la loi n'a actuellement rien de bien rassurant : l'article 521-1 du code pénal précise bien la peine encourue si l'on commet un acte de cruauté envers un animal domestique, mais il ajoute que « les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée ». Ce qui constitue un délit sur la majeure partie du territoire peut donc être considéré comme un exploit dans quelques 65 villes taurines réparties sur 11 départements.

En l'absence d'une éthique réaffirmant le respect de l'autre sensible - humain ou non humain - et sous l'influence de quelques lobbies et particularismes régionaux, l'enfant se verra ainsi proposer une morale à géométrie variable, confondant aisément traditions locales et valeurs universelles.

Plus d'informations sur notre site : <http://www.collectif-protec.fr> où les psychologues peuvent également rejoindre la liste des signataires de la motion.